



LES DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA JUSTICE BÉNINOISE

L'année judiciaire 2024-2025 à la Cour suprême s'en est allée.

La présente audience solennelle de rentrée au titre de la nouvelle année 2025-2026 s'ouvre ce jour vendredi 31 octobre 2025.

Le bureau de la Cour a décidé de la placer sous le thème : **Les défis contemporains de la justice béninoise.**

Ce thème, à la fois vaste et complexe, appelle une réflexion profonde à l'heure où le monde, et notre pays avec lui, connaissent des mutations sans précédent, dans tous les domaines de la vie nationale et internationale.

Comme le rappelait Jean-Etienne-Marie Portalis, « **La justice est la première dette de souveraineté [.....] C'est pour acquitter cette dette sacrée que les tribunaux sont établis** ».

Cette pensée éternelle nous invite à méditer sur le rôle fondamental de la Justice dans la cité : Assurer l'équilibre de la société par la force du droit. Cette justice fait face à des défis tant universels que spécifiques.

I. LES DÉFIS UNIVERSELS DE LA JUSTICE CONTEMPORAINE

La justice dans le monde est aujourd'hui confrontée à de profonds bouleversements technologiques, éthiques et sociaux.

Ronald Dworkin souligne à juste titre que « *le droit doit toujours évoluer pour répondre aux exigences de la société, sans sacrifier la sécurité ni la justice* ».

La naissance de droits nouveaux, corollaires des mutations profondes qu'enregistrent nos sociétés, exige du juge, une adaptation sans cesse renouvelée.

Les progrès prodigieux dans le numérique ont engendré la cybercriminalité qui s'impose comme l'un des fléaux majeurs de notre siècle. Elle transcende les frontières et exige une coopération judiciaire internationale accrue, ainsi qu'un renforcement constant des capacités techniques et humaines de nos juridictions.

À cette mutation, s'ajoute l'obligation nouvelle de protéger les données à caractère personnel. Le droit à la vie privée, garanti par les textes nationaux et internationaux, se heurte à la collecte massive des données. Le rôle de l'Autorité béninoise de protection des données à caractère personnel (APDP) devient, à cet égard, crucial, mais suppose une justice mieux adaptée à ces enjeux.

Le terrorisme frappe beaucoup de nos Etats et appelle à une action adaptée de la Justice qui demeure toujours protectrice des droits fondamentaux.

L'intelligence artificielle, si elle promet des gains de productivité et une meilleure gestion des procédures,

interpelle la fonction du juge, qui doit continuer à préserver l'impartialité et la transparence de la décision dans un environnement de plus en plus algorithme.

Enfin, la justice doit demeurer garante de la présomption d'innocence et de la dignité humaine. Aucune modernisation, si ambitieuse soit-elle, ne saurait justifier la remise en cause de ces principes fondamentaux.

II. LES DÉFIS SPÉCIFIQUES À LA JUSTICE BÉNINOISE

Le Bénin inscrit l'évolution de sa justice dans les principes d'indépendance, de redevabilité et d'efficacité du service public. Depuis 2016, plusieurs réformes structurantes et innovantes ont été entreprises, notamment la réforme législative de 2022, qui a doté la Cour suprême de nouveaux textes régissant son organisation, son fonctionnement et le statut de ses magistrats.

Ces textes ont permis d'ancrer la Haute Juridiction dans la modernité et d'en renforcer la légitimité.

Au plan national, des avancées notables ont été enregistrées : la création de juridictions spécialisées (tribunal et cour de commerce, cour de répression des infractions économiques et du terrorisme, cour spéciale des affaires foncières), la digitalisation progressive des procédures et la formation continue des magistrats.

Toutefois, des défis demeurent. Il s'agit de :

- endiguer la lenteur judiciaire si caractéristique de notre appareil judiciaire ;
- rénover l'arsenal législatif national ;
- accélérer le traitement des dossiers ;
- gérer efficacement la montée des contentieux liés aux mutations technologiques, sociétales et environnementales ;
- maîtriser l'usage des plateformes numériques, tout en assurant la confidentialité et la sécurité des procédures.
- renforcer les infrastructures judiciaires ;
- moderniser l'ensemble du système judiciaire ;
- dynamiser et renforcer l'influence du Conseil Supérieur de la Magistrature sur le fonctionnement de l'institution judiciaire ;
- soutenir le développement socio-économique de la nation.

La Cour suprême doit continuer d'incarner la rigueur du raisonnement juridique, sa cohérence et l'impartialité du juge.

La coopération internationale constitue, enfin, un levier essentiel : elle permet les échanges de bonnes pratiques, la mutualisation des expertises et le renforcement du rayonnement de la Haute Juridiction béninoise au sein de l'espace francophone.

III. POUR UNE JUSTICE BÉNINOISE MODERNE ET FIDÈLE À SES VALEURS

John Rawls affirmait : « *La justice est la première vertu des institutions sociales.* »

Le droit évolue, les sociétés changent, mais la justice doit rester fidèle à ses principes fondamentaux : indépendance, impartialité, efficacité, dignité humaine et accès égal au droit.

Les défis contemporains de la justice béninoise appellent un engagement renouvelé, à la hauteur de la mission sacrée confiée à ses acteurs.

Puissions-nous continuer à faire de la justice béninoise, un modèle d'indépendance, de rigueur et d'efficacité au service de la paix sociale et du développement durable de notre pays.